

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Le 25 septembre 2020, à 20H00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2020, s'est réuni en session extraordinaire à la salle Saint Martin de LOGRON, sous la présidence de Madame RENVOIZÉ Marie-Laure, Maire.

Étaient présents : Renvoizé Marie-Laure, Babin Fabrice, Salmon Julien, Beauchamp Vanessa, Furet Gilles, Hervet Cédric, Lambert Sylvie, Leroc Claudine, Leroy Jocelyne, Prudhomme Monique, Binet Lorraine, Bousseton Nicolas, Chastagner Jocelyne, Hyson Jérôme, Marcault Jean-Luc.

Madame Lambert Sylvie a été élue secrétaire de séance.

## ➤ DEMANDE SUBVENTION PART EXCEPTIONNELLE DSIL. RÉNOVATION TOITURE ÉGLISE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'avec l'épidémie du Covid-19 la France fait face à la plus grave crise sanitaire depuis un siècle, conduisant à un arrêt quasi complet de l'économie mondiale. Comme l'a indiqué le Président de la République, la priorité est d'engager la relance en construisant une économie forte, écologique, souveraine et solidaire. C'est pourquoi le Gouvernement a proposé de doter d'un milliards d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement la dotation en soutien à l'investissement local (DSIL), afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets de communes et de leurs groupements, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics. Dans ce cadre les opérations soutenues relèvent de trois thématiques prioritaires :

- Les projets relatifs à la transition écologique
- Les projets ayant trait à la résilience sanitaire
- Les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel.

Madame le Maire propose dans le cadre de la troisième thématique de déposer un dossier pour la réfection de la toiture de l'église.

Le conseil municipal approuve le projet de travaux de rénovation de la toiture de l'église pour un montant total de 74 562 € HT soit 89 474.40 € TTC. Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la part exceptionnelle du D.S.I.L pour cette réalisation, pour un montant 59 650 €, soit 80 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 15 novembre 2020

Fin des travaux : 15 avril 2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT	Produits (financeurs) en €
> <b>Coût global</b> : 74 562 € > <b>Coût détaillé</b> :	> <b>Financements privés</b> : Néant > <b>Financements publics</b> : - Département E&L FDI : - Etat : préfecture d'Eure et Loir D.E.T.R : - Etat : préfecture d'Eure et Loir D.S.I.L : 59 650 € HT - Autofinancement 14 912 € (20% de la dépense HT)
<b>Total charges = 74 562 € HT</b>	<b>Total Produits = 74 562 € HT</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15